Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20261016-97_2026-DE

SAINT-JOUAN des Guérets

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt- six, le mardi treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Jouan des Guérets, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame FERRET Marie-France, Maire, en vertu des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de pouvoirs	:	7
Nombre de Conseillers présents	:	16
Quorum	:	12
Date de convocation et d'affichage	:	9 octobre 2026
Date d'affichage du compte-rendu	:	15 octobre 2026

Membres présents : Mme FERRET Marie-France, M. GUEGUEN François, M. PITEL Philippe, Mme BUSNOUF Dominique, Mme CICI Rose-Anne, Mme POREE Sophie, M. MONNIER Alain, Mme FOLL Corinne, M. RONCERAY Christophe, Mme GAUDIOSO Frédérique, M. JASLET Nicolas, Mme POIRIER Aude, M. BOIVIN Adrian, M. LEMOINE Pierre-Yves, M. LE PIVERT Jean-Michel, Mme MACE Laura.

Absents excusés : M. VIMBERT Paul-Henry, Mme CHOQUET Gwénaëlle, Mme HAULBERT Marie, Mme BERRY Fabienne, Mme SANTONI Sylvie, M. DERVILLE Pascal, M. LUTZ Maxime.

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. VIMBERT Paul-Henry à Mme FERRET Marie-France, Mme CHOQUET Gwénaëlle à Mme POREE Sophie, Mme HAULBERT Marie à M. PITEL Philippe, Mme BERRY Fabienne à M. GUEGUEN François, Mme SANTONI Sylvie à Mme GAUDIOSO Frédérique, M. DERVILLE Pascal à M. LE PIVERT Jean-Michel, M. LUTZ Maxime à M. BOIVIN Adrian.

Président : Mme FERRET Marie-France

Secrétaire de séance : M. RONCERAY Christophe

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20261016-97_2026-DE

2026-97 : Salle de convivialité – Convention de mise à disposition entre NEOTOA et la commune

Rapporteur : Rose-Anne CICI

Madame CICI expose à l'assemblée délibérante que NEOTOA, bailleur social, a construit une salle commune située 13 allée des Jardins à Saint-Jouan-des-Guérets. La commune souhaite mettre cet espace à disposition des séniors afin d'y développer une salle de convivialité destinée à favoriser le lien social et la qualité de vie entre les locataires.

Afin de permettre à la commune d'occuper et d'exploiter ce local, une convention de mise à disposition avec NEOTOA doit être conclue. Cette convention est consentie pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction. La salle de convivialité soumise à la présente convention est mise à disposition de la mairie à titre gratuit. La commune prendra en charge les charges privatives de fonctionnement liées à l'utilisation de la salle commune (consommation d'eau, d'électricité, de chauffage, d'entretien des équipements de sécurité incendie), ainsi que les frais d'entretien courant.

Par ailleurs, NEOTOA appellera mensuellement les charges suivantes :

- Entretien VMC : 2,87 € ;
- Entretien réseau TV : 0,86 € ;
- Taxe ordure ménagère / surface salle : 16,15 € ;

NEOTOA s'engage à réaliser les gros travaux d'entretien qui sont à la charge du propriétaire.

Vu la convention de mise à disposition établie entre NEOTOA et la commune,
Considérant l'intérêt de mettre à disposition des séniors un espace destiné à favoriser les rencontres et les activités collectives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver

- La convention de mise à disposition par NEOTOA au profit de la commune de la salle commune située 13 allée des Jardins à Saint-Jouan-des-Guérets, destinée à être exploitée comme salle de convivialité pour les séniors.

D'autoriser

- Madame la Maire à signer ladite convention avec NEOTOA, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Madame la Maire
Marie-France FERRET